



## BAREME DES HONORAIRES ACHAT

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - décret n°72-678 du 20 juillet 1972

### CHASSE DE BIENS - MANDAT DE RECHERCHE

De 0 à 50.000 € prix de vente = **forfait de 6.900 € TTC**

De 50 000 € à 100 000 € prix de vente = **forfait de 7.900€ TTC**

De 100 000 € à 150 000 € prix de vente = **forfait de 9.900€ TTC**

De 150 000€ à 300 000€ prix de vente = **forfait de 12.500 € TTC**

Plus de 300 000€ = **6% TTC du prix de vente + forfait d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC**

**Immobilier d'habitation pour tous types de mandats**

*Ces taux et forfaits s'entendent TVA comprise au taux de 20% à la charge du vendeur ou de l'acquéreur ou partagés en fonction du mandat*



## BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - Décret n°72-678 du 20 juillet 1972

### ESTIMATION (AVIS DE VALEUR VENALE OU LOCATIVE)

Visite sur place, prise de mesures, photos, rapport d'estimation complet et détaillée de la valeur vénale et proposition commerciale :

Appartement : **200,00€ TTC**

Maison : **400,00 € TTC**

Immeuble ou tènement : **Sur devis au nombre de lots**

Autres type de biens : **Sur devis**

### TRANSACTION - VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Immobilier d'habitation pour tous types de mandats

Prix de vente en dessous de 10.000€ = **forfait d'honoraires de 1900,00€ TTC**

Prix de vente entre 10.001€ jusqu'à 500.000€ =

**6% TTC du prix de vente + forfait d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC**

Prix de vente au-dessus de 500.000€ = **6% TTC du prix de vente**

### TRANSACTION - VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Locaux commerciaux/ professionnels

Pour tous types de mandats

Prix de vente en dessous de 10.000€ = **forfait d'honoraires de 2500,00€ TTC**

Prix de vente entre 10.001€ jusqu'à 500.000€ =

**8% TTC du prix de vente + forfait d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC**

Prix de vente au-dessus de 500.000€ = **7% TTC du prix de vente**

**Ces taux et forfaits s'entendent TVA comprise au taux de 20% à la charge du vendeur ou de l'acquéreur ou partagés en fonction du mandat**



## BAREME DES HONORAIRES LOCATION / GESTION

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET n°72-678 du 20 juillet 1972

Baux soumis à la loi du 6 juillet 1989, habitation nu  
et meublé pour tous types de mandats

### LOCATION - MANDAT DE LOCATION

Dans le plafond de 8€/m2 de surface habitable et 3€/m2 de surface habitable pour l'état des lieux

#### BAIL NU

1 mois de loyer charges comprises partagé entre le bailleur et le locataire

#### BAIL MEUBLÉ

1 mois de loyer charges comprises partagé entre le bailleur et le locataire

(Baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989 pour tous types de mandats)

#### BAIL GARAGE-STATIONNEMENT

1 mois de loyer charges comprises par partie

#### BAUX PROFESSIONNELS, DÉROGATOIRES & COMMERCIAUX

10% TTC du loyer annuel charges comprises à la charge du preneur et du bailleur

### GESTION LOCATIVE - MANDAT DE GERANCE

#### BAIL NU

7 % HT soit 8,40 % TTC\*

#### BAIL MEUBLÉ

8 % HT soit 9,60% TTC \*

#### BAUX PROFESSIONNELS, DEROGATOIRES & COMMERCIAUX

9 % HT soit 10,80% TTC\*

\*Taux d'honoraires de gestion pratiqué sur les encaissements des loyers hors charges

Ces taux et forfaits s'entendent TVA comprise au taux de 20% à la charge du vendeur ou de l'acquéreur ou partagés en fonction du mandat



## BAREME DES HONORAIRES EXTRA GESTION

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - décret n°72-678 du 20 juillet 1972

### PRESTATIONS EXTRAORDINAIRES - NON OBLIGATOIRES :

#### RELEVES DES COMPTEURS

Forfait de 30,00€ TTC

#### DEPLACEMENT POSE ET CHANGEMENT DE COMPTEUR

Forfait de 60,00€ TTC

#### DEPLACEMENT ENTRETIEN DE CHAUDIERE

Forfait de 30,00€ TTC

#### ASSEMBLEE GENERALE

Représentation à une assemblée générale (En journée avant 18h00) :

Forfait de 54,00€ TTC

Représentation à une assemblée générale (Après 18h00) :

Forfait de 78,00€ TTC

Représentation à une assemblée générale (+ de 2h00) :

Forfait de 120,00€ TTC

#### AIDE A LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS

Etat récapitulatif, historique annuel, aide à la déclaration.

Forfait de 120,00€ TTC

#### SUIVI DE SINISTRES

Dégât des eaux, déclaration, constat, suivi administratif.

Forfait de 200,00€ TTC

#### PARTICIPATION A UNE EXPERTISE D'ASSURANCE

Forfait de 60,00€ TTC

#### MISSION SUIVI DE TRAVAUX

(réception de chantier, passage de vérification, remise de clés ...)

Forfait de 200,00€ TTC

#### MISE A JOUR DE L'ERP

25,00€ TTC